

Amaury de Lencquesaing
Route de Bazenville
14480 Crépon

Crépon, le 9 Octobre 2015

**Commission d'enquête
"Parc éolien Courseulles"**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
10, boulevard du Général Vanier - CS 75224
14052 CAEN CEDEX

A l'attention du Président de la Commission

OBJET : Observations relatives à l'enquête publique "Projet parc éolien en mer", en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015 du Préfet du Calvados.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous recevoir en tant que membre de l'Association Libre Horizon. Je tiens à vous remercier d'avoir écouté nos arguments, aussi j'ai attendu de vous avoir rencontré pour finir la mise en forme de la présente déposition, exprimant mon opposition au projet éolien de Courseulles.

Dans cet exposé, annexes à l'appui, je tiens à vous redire que je suis choqué du choix du site de Courseulles, si proche des plages du Débarquement d'Arromanches.

Amaury de Lencquesaing

Ce que le projet propose, ce que l'histoire retient.



www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org



Le choix du nom COURSEULLES

Courseulles ou Arromanches, j'ai toujours pensé que le choix de Courseulles, n'était pas le résultat de la proximité des éoliennes mais d'une volonté de ne pas choquer les esprits.

Arromanches a une très forte connotation 6 juin 1944, même devant Sainte Mère Eglise, La Pointe du Hoc, Bayeux.

Ainsi, dès l'élaboration du projet, le décor était planté, la proximité des plages de débarquement allait poser problème...

Ma remarque : Le choix du nom Courseulles apporte la preuve de l'importance que revêt l'aspect mémoriel lié à Arromanches.

Un évènement de portée planétaire

Le débarquement est l'évènement fondateur de la liberté retrouvée, contre le joug de la barbarie Nazie.

Cet évènement a rassemblé la grande majorité des pays de la planète, contre un pouvoir qui menaçait quelques-uns d'entre eux, et à terme l'équilibre mondial.

Annexe 1 Liste des principaux pays, en page 5

Cet évènement dans ses commémorations a une portée universelle, la lettre jointe en décrit les principales raisons.

Annexe 2 Message d'introduction aux festivités de 70th, en page 6

Ma remarque : Un évènement de portée planétaire et son sanctuaire ne peuvent pas risquer d'être effacés, sans autre forme de respect, et c'est l'Etat qui nous le rappelle.

La mer pour cimetière.

Par milliers des hommes souvent jeunes, vivant loin de l'oppression Nazie, Grande Bretagne, Canada, Etas Unis, sont venus verser leur sang pour cette cause.

Annexe 3 Le Débarquement en chiffres, en page 7

Bon nombre d'entre eux reposent dans des cimetières, largement visités, les autres n'ont jamais été rejetés par les vagues, et le fond de la mer est devenu leur cimetière. Ils reposent là où ils sont morts.

Annexe 4 Près d'un millier d'anciens combattants, en page 8

Vu des falaises d'Arromanches, c'est cette impression d'horizon sans limites, qui matérialise le mieux leur « tombe » et le recueillement y est propice.

Les cimetières de Verdun et le champ de bataille a fait en octobre 2014, l'objet d'une opposition pour un parc éolien terrestre, au motif du non-respect d'un lieu de mémoire.

Annexe 5 Verdun : pas d'éoliennes près des champs de bataille de la Grande Guerre, en page 9

Ma remarque : Un cimetière, ça se respecte, d'autant plus qu'il est anonyme et sans limite.

Portée des commémorations

On garde tous en mémoire les commémorations des anniversaires du Débarquement, et plus particulièrement celle du « 70th ».

La France a compris le message international qui pouvait être passé à un moment, où la planète entière est sous l'emprise du terrorisme.

Annexe 6 Lettre du Président de la République en introduction aux festivités du 70th, en page 10

Aucun chef d'Etat n'était absent, et la terre entière, s'est honorée d'avoir pu réconcilier les tendances politiques les plus extrêmes.

D'un bout à l'autre du globe, chaque individu, s'est senti rassuré face à la peur permanente, que représente le terrorisme international.

Il n'existe pas d'autre évènement, pas d'autre lieu, qui puissent matérialiser aussi bien l'union des peuples, on pense à Ground Zéro, où d'ailleurs, il n'est venu à personne l'idée d'y installer autre chose qu'un monument.

Ma remarque : La portée commémorative nous oblige de constater que 70 ans plus tard, les plages du débarquement ont encore une portée internationale qui, ne peut être remise en cause.

Classement Unesco

Un classement UNESCO, reflète différents points :

Une définition, pour Larousse c'est un bien, un héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain, pour l'UNESCO c'est un bien, qui constitue une valeur exceptionnelle pour l'humanité.

L'Unesco, encourage les pays à inscrire, et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel.

A cet effet la Région a lancé l'opération « Liberté j'inscris ton nom », incitant les élus et les habitants

Annexe 7 Liberté j'inscris ton nom, en page 11

L'UNESCO ajoute : que ce bien a valeur historique, artistique, scientifique ou culturel, transcendant les frontières nationales pour les générations actuelles et futures de l'humanité, en ayant valeur d'exemple pour l'humanité.

Ma remarque : Le classement UNESCO, sur ces bases n'est pas contestable pour les plages du Débarquement et n'est pas compatible avec la présence d'un parc éolien.

Unesco et Intégrité visuelle

L'UNESCO, émet toujours des réserves quand la sérénité d'un site géographique, peut être remise en cause par la proximité d'un site industriel.

Par le Document de Synthèse de la Réunion International d'experts du patrimoine mondial 6-9 mars 2013, en Inde, l'UNESCO statue sur l'Intégrité visuelle.

Cette même synthèse réserve un paragraphe sur le Mont St Michel. La dimension d'éoliennes offshore, porte cette co-visibilité sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Annexe 8 Réunion UNESCO Intégrité visuelle, en pages 12 et 13

Récemment encore un projet éolien au large de la Jurassic Coast du sud de l'Angleterre, classé au patrimoine a été rejeté.

Annexe 9 GB : un projet d'éoliennes d'EDF rejet, en page 14

Ma remarque : Là où il y a classement UNESCO, l'intégrité visuelle est respectée, là où l'intégrité visuelle n'existe plus, il n'y a pas de classement UNESCO.

Site classé n° 14129

Par décret du 27 octobre 2003, « Le port artificiel Winston Churchill, et les falaises qui le dominent », ont été classés.

Ce classement constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national, il assure les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, qu'elles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires.

Ce sont les mêmes caractéristiques que celle du classement UNESCO, rien de plus normal.

Document supplémentaire annexé.

Ma remarque : Si ce site a été classé, il doit pouvoir bénéficier des règles de son classement dans son périmètre et au-delà, d'autant qu'il s'agit d'éoliennes visibles à plusieurs kilomètres.

Sites Emblématiques

L'arrivée de constructions et d'aménagements, souvent industriels, aux dimensions hors du commun, à proximité de lieux dont les traces du passé, les exposent au respect et à la vénération, émeut bon nombre de nos concitoyens en tous points de l'hexagone.

A partir de ce constat, une délégation nationale s'est constituée, pour signaler ces risques, aux instances les plus hautes de l'Etat.

Après quelques mois d'existence, nous avons réuni de :

La Butte Chalmont Monument National de la 2ème Bataille de la Marne, en attente de classement.

La Saline Royale, classée.

Les plages de débarquement, en attente de classement.

Le Mont St Michel, classé.

Les Champs de Bataille de Verdun, en attente de classement.

La Ville de Langres, en attente de classement.

Ma remarque : *Une fois de plus c'est une association, qui doit garantir et sécuriser le patrimoine commun.*

**Je remercie, tous ceux qui ont concouru directement ou indirectement à cet exposé, réalisé au travers de documents ou d'informations qu'ils m'avaient transmis.*

Presse

Annexe 10 Article du Monde, dans lequel j'exprime mon avis sur le projet en 2013, en page 15

-  **Allemagne**
Madame Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne
-  **Australie**
Monsieur Tony Abbott, Premier ministre du Commonwealth d'Australie
-  **Belgique**
Sa Majesté le Roi des Belges **Philippe**
-  **Canada**
Monsieur Stephen Harper, Premier ministre du Canada
-  **Danemark**
Sa Majesté la Reine du Danemark **Margrethe II**
-  **États-Unis**
Monsieur Barack Obama, Président des États-Unis d'Amérique
-  **Grèce**
Monsieur Karolos Papoulias, Président de la République hellénique
-  **Italie**
Monsieur Giorgio Napolitano, Président de la République italienne
-  **Luxembourg**
Son Altesse Royale le Grand-Duc **Henri de Luxembourg**
-  **Norvège**
Sa Majesté le Roi de Norvège **Harald V**
-  **Nouvelle Zélande**
Monsieur Jerry Mateparae, Gouverneur général de Nouvelle-Zélande
-  **Pays-Bas**
Sa Majesté le Roi des Pays-Bas **Willem-Alexander**
-  **Pologne**
Monsieur Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne
-  **République tchèque**
Monsieur Milos Zeman, Président de la République tchèque
-  **Royaume Uni**
Sa Majesté la Reine **Elizabeth II**
-  **Russie**
Monsieur Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie
-  **Slovaquie**
Monsieur Ivan Gasparovic, Président de la République slovaque

Annexe 2 Message d'introduction aux festivités de 70th
--



Commémorer le 70^e anniversaire du Débarquement en Normandie, c'est rappeler le souvenir et honorer la mémoire de toutes celles et ceux qui ont combattu pour libérer la France : soldats alliés, soldats français et venus de l'Empire, hommes et femmes engagés volontaires dans les rangs de la Résistance intérieure.

Au matin du 6 juin 1944, sur les plages normandes, l'assaut final contre le Reich nazi débutait. Un assaut difficile et meurtrier, pour les militaires comme pour les populations civiles. Mais un assaut libérateur qui allait mettre un terme à quatre années d'occupation allemande, à quatre années de collaboration et de compromission du régime vichyste, à quatre années de terreur et de déshonneur. Au Jour-J allait succéder jusqu'à la fin juillet une bataille de Normandie âpre et longtemps incertaine. La guerre d'usure allait reprendre à la mi-septembre dans l'Est de la France, jusqu'en décembre 1944. Entre ces deux périodes se plaçait le beau mois d'août des libérations de la majeure partie des villes de France.

Moment charnière de l'histoire de la seconde guerre mondiale, le 6 juin 1944 est une date clé de notre histoire nationale, dont l'écho se répercute de génération en génération. Au-delà de son incontestable dimension militaire, le Débarquement évoque un formidable espoir : celui de construire un monde meilleur, fondé sur les valeurs universelles des droits de l'Homme, de la liberté et de la démocratie.

C'est cet espoir qui animait le général de Gaulle et son gouvernement provisoire lorsqu'ils parvinrent à rétablir la République française tout en écartant le spectre de la guerre civile. Cet espoir, il nous habite encore, soixante-dix ans après. La commémoration du Débarquement rend hommage aux vétérans et aux anciens combattants qui ont tant donné. Au moment où elle exprime sa reconnaissance et sa gratitude, la France s'adresse aussi aux jeunes générations pour leur transmettre les valeurs au nom desquelles tant de leurs glorieux anciens ont donné leur vie.

A l'occasion du 70^e anniversaire de sa libération, la France entend rendre un hommage solennel aux combattants alliés tombés sur son sol. Elle réservera un traitement des plus attentif aux anciens combattants encore présents : leurs conditions d'accueil seront particulièrement soignées, et symboliquement, un petit nombre d'entre eux déjeuneront pour la première fois avec les chefs d'État et de Gouvernement des pays invités. Ces derniers ont tous répondu favorablement à l'invitation du Président de la République à célébrer ce 6 Juin en Normandie.

La cérémonie internationale qui aura lieu en leur présence à Ouistreham rappellera l'attachement à la paix et à la démocratie, qui nous unit tous désormais. Elle manifestera notre volonté commune de travailler sans relâche à la construction européenne.

Annexe 3 Le Débarquement en chiffres

Troupes débarquées

130 000 hommes ont débarqué Normandie à l'aube du 6 juin 1944.

1 500 000 hommes ont débarqué en Normandie à la fin juillet 1944.

Pertes humaines

	Pertes totales (tués, blessés, prisonniers)
Américains	plus de 6 500
Britanniques, Canadiens et autres Alliés	environ 3 500
Allemands	entre 4 000 à 9 000

Au soir du 6 juin 1944, on dénombrait plus de 3 000 morts alliés et près de 3 000 pertes civiles parmi la population normande.

Fin juillet 1944, la Bataille de Normandie a fait 600 000 victimes (tués, blessés, disparus). 54 000 Allemands, 24 000 Américains, 20 000 Anglo-Canadiens et 20 000 civils bas-normands y ont laissé la vie.

Forces alliées

Forces aériennes : 3 467 bombardiers lourds ; 1 645 bombardiers moyens, légers et torpilleurs ; 5 409 chasseurs ; 1 037 transports ; 900 planeurs.

Forces navales : 15 navires-hôpitaux avec à leur bord 8 000 médecins ; 1 200 bâtiments de guerre ; 5 700 navires de transport (dont 4 266 *Landing Ships* et *Landing Crafts*) ; 277 dragueurs de mines ; 2 sous-marins de poche baliseurs pour indiquer aux forces britanniques et canadiennes les abords de *Juno* et *Sword*.

Forces terrestres : 130 000 hommes ; 1 500 chars ; 5 000 véhicules blindés ; 3 000 canons ; 10 000 autres véhicules.

Défenses allemandes

Environ 200 000 obstacles répartis du large aux dunes dans la zone d'Overlord : 2 011 blockhaus (dont

79 en voie d'achèvement et 289 en construction à la veille du débarquement) ; 4,5 millions de mines ; 123 721 pieux en bois, en béton ou en profilés ; 9 075 tétraèdres en béton ; 6 631 éléments Cointet ; 32 461 trépieds en profilés et 23 358 obstacles divers (herse, cubes de béton, caissons métalliques).

Annexe 4 Près d'un millier d'anciens combattants
--

Les cérémonies du 70^e anniversaire de la Libération de la France seront l'occasion de rendre un hommage particulier aux vétérans. Il s'agira en effet certainement de la dernière commémoration décennale à laquelle ils pourront participer.

Une centaine d'anciens combattants français et environ 800 vétérans étrangers sont attendus aux commémorations qui se dérouleront en Normandie, le 6 juin 2014. Ils assisteront notamment à la cérémonie internationale d'Ouistreham.

Parmi les vétérans étrangers, la moitié viendra de Grande-Bretagne et un quart des États-Unis. Invités par l'intermédiaire des attachés de défense des ambassades de ces pays en France, ils rejoindront la France avec leur délégation officielle. Une fois à Paris, un dispositif d'accueil, d'hébergement et de transport a été mis en place par la Direction de la mémoire, du patrimoine, et des archives (DMPA), sous l'autorité de Kader Arif, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire. Un train spécial d'environ 600 places sera ainsi affrété le 6 juin au matin, pour permettre aux vétérans et à leurs accompagnateurs de se rendre à Caen.

Chaque ancien combattant pourra être assisté de deux accompagnateurs pour participer à la cérémonie internationale d'Ouistreham. Une tribune de 3 000 places leur sera réservée. Un vétéran de chaque pays sera désigné pour participer au déjeuner offert aux chefs d'État et de Gouvernement au château de Bénouville.

Annexe 5 Verdun : pas d'éolienne près des champs de bataille de la Grande Guerre
--

Publié le 30.09.2014, 15h37 | Mise à jour : 15h55

La préfète de la Meuse s'oppose à l'implantation d'éoliennes qui auraient porté atteinte à l'intérêt des sites mémoriels, près des champs de bataille de Verdun.

| LP / Olivier Arandel

Le permis de construire d'un parc éolien près des champs de bataille de la Grande Guerre dans le département de la Meuse a été refusé par la préfète, estimant qu'il portait atteinte à l'intérêt des sites mémoriels, a annoncé mardi la préfecture.

«Plusieurs sites mémoriels liés aux champs de bataille de Verdun se situent en co-visibilité partielle avec le parc éolien envisagé», a souligné Isabelle Dilhac, la préfète de la Meuse, dans son arrêté de refus de permis de construire du 17 septembre.

«Le caractère industriel du parc est de nature à porter atteinte à l'intérêt des sites», a-t-elle poursuivi, en considérant que les éoliennes pouvaient également amoindrir les chances pour la zone d'être classée au patrimoine mondial de l'Unesco, dont l'instruction est en [cours](#).

Le projet du parc éolien, porté par la société Quadran, prévoyait la construction de six éoliennes sur les communes d'Esnes-en-Argonne et Monzéville, qui rassemblent quelque 300 habitants.

«80% de la population n'en voulait pas. Les communes ont dit non, le Conseil général avait dit non, aujourd'hui c'est la préfecture: on ne peut être que satisfait», a commenté un porte-parole du collectif «Plateforme européenne contre l'éolien industriel», Sylvain Coing.

«Nous sommes sur une terre de lieux de mémoire. S'il doit y avoir au moins une zone de préservée, il faut que ce soit celle-là», a-t-il poursuivi, en rappelant qu'un premier projet similaire avait déjà connu le même sort en 2008.

La Meuse, territoire essentiellement rural, est le sixième département en [France](#) pour le nombre d'éoliennes.

Annexe 6 Lettre du Président de la République en introduction aux festivités du 70th.



Le 6 juin 2014, la France accueille le monde pour commémorer le soixante-dixième anniversaire du Débarquement en Normandie. Pendant toute une journée nous célébrerons ensemble la mémoire de ces hommes et de ces femmes, soldats, résistants, civils qui par leur courage et leur sacrifice ont fait du Jour J une victoire de la liberté.

Près de mille vétérans retrouveront la terre de Normandie qu'ils ont aidé à libérer. Un hommage tout particulier leur sera rendu lors de cette cérémonie qui sera la septième depuis la Libération.

Dix-huit pays participeront à cet événement exceptionnel. Dix-huit nations alliées dans la guerre ou réconciliées depuis. Dix-huit nations réunies pour se souvenir et transmettre cette mémoire aux jeunes générations. Elles rappelleront l'importance des efforts réalisés depuis 1945 pour que jamais plus l'humanité ne connaisse la guerre et la barbarie.

Les Nations Unies sont nées de cette alliance.

En commémorant le débarquement, la France ne rendra pas seulement hommage à ses libérateurs. Elle célébrera avec tous les pays représentés l'actualité du combat toujours à recommencer pour bâtir un monde plus pacifique et plus fraternel.



Composé d'experts, le premier Conseil scientifique international et multidisciplinaire des Plages du Débarquement s'est tenu le mardi 22 septembre à Paris. Objectif : renforcer le dossier de candidature des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ce premier Conseil Scientifique a été précédé d'une visite sur les 8 sites concernés par la candidature (Sword Beach, Juno Beach, Gold Beach, le port artificiel Winston-Churchill, la batterie de Longues-sur-Mer, Omaha Beach, la Pointe du Hoc et Utah Beach) ainsi que d'un temps d'échange avec le Président de la Région Basse-Normandie, Laurent Beauvais.

Depuis janvier 2014, le projet est inscrit sur la liste indicative française. Il s'agit donc maintenant d'élaborer une proposition de candidature en vue du dépôt du dossier par la France à l'Unesco. Dans cet objectif, la mise en place du Conseil scientifique international doit notamment permettre de définir la Valeur Universelle Exceptionnelle des Plages du Débarquement et de renforcer l'argumentaire technique du dossier de candidature.



Réunion internationale d'experts du patrimoine mondial sur

l'intégrité visuelle

6-9 mars 2013,

Agra, Inde

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Préparé par le Centre du patrimoine mondial, avec la contribution de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'IUCN

1. Introduction

Lors de sa 36^e session (Saint Pétersbourg, 2012), le Comité du patrimoine mondial a examiné un certain nombre de rapports sur l'état de conservation des sites qui ont soulevé la question de l'« intégrité visuelle » et de la « protection des perspectives visuelles importantes ».

L'approximation la plus proche du concept d'« intégrité visuelle » dans les Orientations est l'expression « perspectives visuelles importantes », qui est mentionnée au paragraphe 104 de la section II.F, au sein de la définition d'une zone tampon :

« 104. Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection. L'espace constituant la zone tampon doit être déterminé au cas par cas par des mécanismes appropriés. Des détails concernant l'étendue, les caractéristiques et les usages autorisés de la zone tampon, ainsi qu'une carte indiquant ses délimitations exactes, doivent être fournis dans le dossier de proposition d'inscription. »

Mt. Saint-Michel et sa baie (France)

Type de site: site/paysage; Menace: Eoliennes/Vent

En 2010, le Comité du patrimoine mondial a exprimé ses préoccupations concernant le projet d'installation d'éoliennes dans la baie autour du Mont Saint-Michel, ce qui perturberait le paysage pour lequel le monument est connu. Le gouvernement français a reconnu la nécessité d'établir et de suivre une « zone d'influence du paysage » où de nouvelles structures pourraient modifier la valeur universelle exceptionnelle du bien, même si elles sont au-delà de la zone tampon. En 2011, un rapport sur l'état de conservation remis au Centre du patrimoine mondial a identifié six propositions de projets éoliens dans les 20 km de ce site, mais au-delà de la zone tampon. Le Comité du

patrimoine mondial a demandé à [la décision 35COM 7B.91](#) que les mesures suivantes soient prises pour le site:

4. Prie l'État partie:

- a) d'élaborer un projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle, en tant que base pour la protection et la gestion du bien et ainsi d'éviter tout impact irréversible liés aux projets de développement sur le bien, y compris les éoliennes,*
- b) d'engager un plan de gestion, basé sur la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, afin de renforcer la protection et la gouvernance de l'ensemble du bien, et d'indiquer un calendrier pour mettre en œuvre la création d'un comité interrégional de suivi pour la gestion du bien,*
- c) d'inviter une mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial / Organisations consultatives, en 2011 pour examiner la logique qui prévaut pour la définition du contexte de l'ensemble et de mieux comprendre l'impact des éoliennes sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, et à préparer le projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle en tant que support pour les discussions de cette mission,*
- d) à suspendre tous les projets éoliens approuvés et en cours qui aurait un impact visuel sur la vue du bien en attendant l'examen des résultats de la mission de suivi réactif par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session en 2012 ».*

Annexe 9 GB: un projet d'éoliennes d'EDF rejet
--

- Par Lefigaro.fr avec AFP
- Mis à jour le 11/09/2015 à 19:28
- Publié le 11/09/2015 à 19:22

Un vaste projet d'EDF de parc éolien off-shore au large des côtes méridionales de l'Angleterre a été rejeté par le gouvernement britannique en raison des nuisances craintes pour le paysage. La filiale britannique du géant français de l'électricité, EDF Energy, défendait ce projet dans le cadre d'une coentreprise, Navitus Bay Development, montée à 50/50 avec une filiale du néerlandais Eneco.

Le ministère britannique de l'Energie et du Changement climatique a considéré que le parc éolien aurait "un impact négatif important" sur le paysage visible depuis la côte. Il a rappelé en outre que la plupart des côtes du Dorset étaient classées au patrimoine mondial de l'Unesco. "Le développement du projet, même s'il n'endommagerait pas la zone protégée par l'Unesco, en affecterait négativement son usage et sa jouissance", a souligné le ministère, qui a conclu que ce désagrément n'était "pas acceptable".

EDF Energy a expliqué "consulter les autres actionnaires du projet", Eneco en l'occurrence. "EDF Energy demeure déterminé à développer l'énergie renouvelable au Royaume-Uni avec 28 projets en cours qui fournissent 550 mégawatts d'électricité et quatre en construction ou sur le point de démarrer", a ajouté l'électricien. Cette production éolienne déjà installée fournit la puissance nécessaire à l'alimentation d'un peu plus de 300.000 foyers au Royaume-Uni.

Un parc éolien en face des plages du Débarquement...

Source : *Le Monde* du 02-07-2013 Par Martine Valo

Calvados, envoyée spéciale. La boutade régionale promet qu'avec le climat normand, les éoliennes, on ne les verra même pas. En ce début de saison estivale, les couleurs du Calvados – vert tendre, bleu délavé – viennent la contredire. Touristes belges et britanniques se croisent sur le site panoramique au-dessus d'Arromanches-les-bains, où la vue embrasse les plages du Débarquement. A l'horizon dégagé file un petit voilier : c'est là que devrait se dresser, à partir de 2015, l'un des premiers parcs éoliens offshore français. Composé de 75 mâts de 100 mètres de haut – 175 mètres avec leurs pales –, de 1 500 tonnes et d'une puissance de 6 mégawatts, le projet industriel fait souffler un vent de polémique. Le devoir de mémoire du "jour le plus long" est-il compatible avec la transition énergétique conduite au nom de l'avenir de la planète ? On a eu beau rassurer les représentants des anciens combattants du 6 juin 1944 – non, les éoliennes ne seront pas érigées sur les plages, mais à une distance comprise entre 10 km et 18 km de la côte –, l'émotion demeure.

Eloignées d'un kilomètre les unes des autres, les machines occuperont 50 km². **Amaury de Lencquesaing** pose ses clés de voiture sur la table d'orientation pour matérialiser leur emprise à cheval sur les zones Gold et Juno, où les Alliés se sont jetés dans la bataille le 6 juin 1944. *"Elles seront visibles jusqu'au Havre, ce n'est pourtant pas la question esthétique qui me gêne, mais celle du souvenir, assure ce conseiller municipal du bourg voisin de Crépon. Pour une production d'énergie infinitésimale, on va mettre à mal notre devoir de mémoire."*

L'élu et son association locale, l'Association pour la protection des paysages, du patrimoine et de la qualité de la vie du bassin de la Provence en Bessin (Aspabe), font partie d'un mouvement d'opposition au futur parc en mer qui devrait pouvoir produire 450 mégawattheure à partir de 2018. *"Il y a tellement de soldats au fond de l'eau ici, poursuit-il. Je souhaite bien du plaisir à François Hollande pour les cérémonies du 70^e anniversaire."*

PROJET PUISSANT ET CRÉDIBLE

Cette voix discordante est pour le moment minoritaire en Basse-Normandie, où l'arrivée de ce mode d'énergie renouvelable a surtout suscité jusqu'à présent de l'intérêt et de la curiosité pour ses innovations technologiques. *"C'est un projet puissant et crédible, une belle occasion pour la Basse-Normandie de participer à la transition énergétique, se réjouit Laurent Beauvais (PS), président du conseil régional. Plutôt que de les saupoudrer sur terre, il vaut mieux regrouper les éoliennes en mer, où elles dureront de toute façon moins longtemps que des déchets nucléaires..."*

L'élu est d'autant plus enthousiaste qu'il attend des emplois et des retombées industrielles durables pour peu que la filière se développe sur le marché de l'exportation, vers la Grande-Bretagne en particulier. Les collectivités locales ont investi 100 millions d'euros pour accueillir les unités d'assemblage des mâts sur le port de Cherbourg. Le dossier allait de soi jusqu'à ce que le D-Day ne s'immisce dans le débat public.

Depuis la première réunion ouverte à tous, dont la première s'est tenue en mars à Bayeux (la dernière étant programmée à Courseulles-sur-Mer le 18 juillet), l'intérêt n'a fait que grandir. Il faut dire que les opposants à la filière éolienne, qu'elle soit terrestre ou marine, s'en sont saisis habilement. *"L'éolien est un fromage qui va permettre à quelques-uns de faire fortune, affirme Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable (FED). Des sommes publiques gigantesques vont être ponctionnées sur nos factures d'électricité ! Le débat sur la transition énergétique est truqué."*

Fort de ces convictions, son mouvement promet de donner un retentissement *"mondial"* à l'affaire du littoral du Calvados et a lancé en avril une pétition sur son site Internet, intitulé Plate-forme européenne contre l'éolien industriel (EPAW). Le texte a recueilli en quelques semaines plusieurs milliers de signatures et de messages, dont une grande part en anglais. Ce même collectif avait déjà milité avec succès contre un projet d'éoliennes en Basse-Normandie, arguant qu'il risquait de gâcher la vue du Mont-Saint-Michel, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

PATRIMOINE HISTORIQUE

Le conseil régional met en avant le dossier de candidature qu'il prépare pour obtenir l'inscription à leur tour de certains lieux et vestiges des côtes du Débarquement sur la prestigieuse liste de l'Unesco. Une démarche que les élus n'estiment en rien incompatible avec les éoliennes, tandis que leurs opposants sont convaincus du contraire. *"Nous savions que la question de la mémoire allait finir par émerger, témoigne Claude Brévian, présidente de la Commission particulière du débat public. C'est l'Etat qui a choisi l'emplacement des éoliennes, conditionné par beaucoup de contraintes : plus à l'ouest il y a des zones de pêche, plus au nord des fonds plus profonds, à l'est des routes maritimes.... Tous ces éléments ne doivent pourtant pas occulter l'expression sur un sujet sensible, subjectif et justifié."*

EDF énergies nouvelles, qui mène le consortium [Eoliennes offshore du Calvados](#), n'évoque que brièvement le patrimoine historique dans son dossier de présentation, loin derrière les enjeux de la pêche. La Commission du débat, elle, a délibérément consacré la rencontre publique d'Arromanches, le 12 juin, à ce sujet, avec une traduction simultanée en anglais pour permettre aux représentants des vétérans d'y prendre part. La soirée a donné lieu à plus de deux heures d'échange dans une salle comble. Certains ont parlé de sacrilège, de profanation d'un cimetière marin, d'autres ont relativisé et proposé de baptiser les éoliennes de noms de valeureux bataillons.

"Ceux qui sont venus ici, chez nous, si nombreux et de si loin pour mourir (...) c'est notre mémoire collective, qui en leur nom s'étire sur tout notre littoral, s'enfonce dans nos villages, dans nos villes si meurtries (...). C'est la bataille de Normandie", a rappelé Anne d'Ornano (divers droite), vice-présidente du conseil général du Calvados, dans un discours remarqué, tout en concluant en faveur des éoliennes parce qu'il va bien falloir "laisser notre planète en bon état".

Martine Valo
